

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil douze, le douze novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BARBIER Michèle, Maire

Présents : MYOTTE Denis, BOUGE Guy, CHOLLET Michel, SAINT ANDRE Jean, BOIDOT Jean François, MANTEL Denis, PITOISET Nathalie, FLEUROT Jean Luc, LACAZE Jean, GRIVEAUX Jacques, GOSSET Gisèle, PACAUT Annick, GRAS Serge.

Secrétaire de séance : Nathalie PITOISET

Absents : (Procuration) Corinne PERRUCHE.

Madame le Maire ouvra la séance du Conseil municipal en demandant l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil, le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie. Le Conseil accepte.

1) REHABILITATION ANCIENNE ECOLE ENFANTINE - ETUDE DE FAISABILITE

Madame le Maire présente le résultat de la consultation pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation de l'ancienne école enfantine (3 plis)

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de ARCHITUDE VADOT pour un montant de 6 515 € HT.

2) RENOUELEMENT RESEAU D'EAU OUCHEROTTE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Madame le Maire présente le résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement du réseau d'eau d'Oucherotte examinée en Commission des marchés (13 plis)

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SPEE pour un montant de 9 800 € HT.

3) REFECTIION PETITE RUE THEUREAU - MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire présente le résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la petite rue Theureau examinée en Commission des marchés (11 plis)

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de ACEMO (Fontaine les Dijon) pour un montant de 5 650 € HT

- 4) Sur proposition de la commission des finances, le Conseil après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIF EAU ASSAINISSEMENT

<u>EAU</u> :	abonnement tout usager.....	29 €
	consommation (le m ³).....	1,95 €
<u>ASSAINISSEMENT</u> :	Par m ³	0,85 €
<u>LOCATION COMPTEURS</u> :	12 mm.....	10 €
	15 m.....	12 €
	20 m.....	13 €
	25 m.....	15 €
	40 m.....	20 €
	50 m.....	29 €
	60 m.....	32 €
<u>TAXE RENOUVELLEMENT RESEAU</u>		0,05 €

TARIF CAMPING

Taxe de séjour (campeur + 16 ans	0,20 €
Campeur + de 10 ans.....	2,60 €
Enfant jusqu'à 10 ans.....	1,30 €
Voiture.....	2,50 €
Emplacement tente ou caravane.....	2,50 €
Camping car.....	5 €
Forfait électricité 6A.....	2,80 €
Animaux.....	Gratuit
Garage mort été.....	3,00 €
Plateforme service camping-car.....	10 €

TARIF SALLE DES FETES

petite salle Hôtel de Ville pour réunion.....	30 €
2 petites salles + cuisine pour repas.....	260 €
salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion avec repas.....	460 €
salle des fêtes pour manifestation culturelle ou de loisirs, vin d'honneur.....	175 €
chauffage grande salle	90 €/jour
chauffage petite salle.....	30 €/jour

CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM

CIMETIERE

30 ans.....	150 €
50 ans.....	250 €

COLUMBARIUM (Une case peut contenir deux urnes) :

15 ans.....	170 €
30 ans.....	320 €

décide que le règlement des cimetières et du columbarium, présenté ce jour au Conseil Municipal par madame le Maire, sera remis à la souscription de la concession et sera affiché aux portes des cimetières

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

CAFE DU CENTRE :

La terrasse vitrée.....	150 €
Les tables sur terrasse extérieure.....	160 €

VAL D'OUCHÉ :

Terrasse vitrée.....	230 €
Tables extérieures.....	120 €

DROITS DE PLACE - MARCHÉ – FOIRE

Petit camion type camion d'alimentation.....	5 €
Autre stand (le mètre linéaire).....	1 €
Gratuité des emplacements du marché hebdomadaire les mois de décembre, janvier, février	
Gros camion.....	40 €
Fête patronale - (manège le m ² par semaine).....	1,5 €

5) FIN DE BAIL APPARTEMENT C - 4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier en date du 16 novembre 2012 relatif au préavis de fin de bail de l'appartement C sis 4 place de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil municipal décide d'accepter cette résiliation au 15/02/2013 et de rendre la caution si l'état des lieux le permet. Celui-ci est libre au 1^{er} janvier 2013.

6) FRAIS DE CHAUFFAGE 2013 - LOGEMENTS N° 1 et 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal décide que le calcul des charges de chauffage pour l'année 2013 se fera sur la base de 1 235 litres pour le logement 1 place de l'Hôtel de Ville et 1 359 litres pour celui situé au 2 place de l'Hôtel de Ville et que ce calcul sera réajusté chaque année en fonction de la consommation de fioul constatée.

Les menuiseries des appartements et de la salle des fêtes ayant été rénové nous avons pu constater une baisse de la consommation de chauffage pour l'année 2012.

7) CONVENTION CONSEIL GENERAL - ENTRETIEN/EXPLOITATION VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil que la convention préalable de sollicitation des Services Départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale signée le 31 décembre 2009 arrive à échéance le 31 décembre 2012. Le Conseil municipal décide de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013